

Programme de formation : Module 0 - Initiation Hypnose et thérapies brèves plurielles
Personne chargée des relations avec les participants : Marie Bouillon

Présentation

Dans la pratique de soin et face aux vécus de souffrance des patients, comment fournir un contexte qui leur permette de se reconnecter avec leur capacité à faire face aux événements de vie ? L'émotion est une réaction à un événement qui nous tombe dessus. Tel un véritable système immunitaire relationnel, elle appelle à notre capacité d'adaptation et mobilise la ressource pour faire face, au monde et aux autres. Or dans le discours et les croyances des patients, et des soignants aussi parfois, il est plus souvent question de « gérer » les émotions que de les écouter, de les contrôler plutôt que de se laisser guider par elles, de les éviter au lieu de les traverser. L'individu met alors en place une multitude de stratégies, bien ingénieuses, pour tenter de faire taire une émotion qui lui apparaît comme trop douloureuse pour l'éprouver tout simplement. Le module de formation se propose de voir les choses autrement : les symptômes ne sont que des tentatives de solutions à un problème perçu à travers une approche circulaire permettant de différencier identité et comportement.

Dans la relation thérapeutique, les professionnels sont rodés à la posture habituelle de savoir et de pouvoir. En thérapies brèves, l'expert c'est le patient. « Quand je fais à sa place, je ne suis pas à la mienne et je l'empêche de prendre la sienne ». Apprendre à laisser le patient choisir, décider et agir, demande d'identifier les pièges qui initient et entretiennent un bras de fer entre le patient et le thérapeute. Une posture qui respecte une juste distance, ni trop près, ni trop loin et qui suppose une confiance dans les ressources de son patient et aussi dans son outil thérapeutique.

Le module d'initiation est la porte d'entrée vers les différentes approches de soin relationnel stratégique, orientée solution, hypnose, narrative et MAP. Chacune des approches fait l'objet de modules de formation spécifiques déclinés en bases et approfondissement.

Formateurs

Vera Likaj :

Vera est Formatrice Maison à l'Espace du Possible. Psychologue, psychothérapeute, praticienne en thérapies brèves et hypnose, chargée de cours en Haute Ecole à Bruxelles, intervenante au DU d'hypnose médicale de l'Université de Lille. Co-auteur, avec Y. Doutrelugne, O. Cottencin, J. Betbèze et I. Barrois de « Thérapies Brèves Plurielles : Principes et outils pratiques » (4e édition 2019). Spécialisée dans l'accompagnement des personnes malades et en fin de vie. (Le formateur déclare ne pas avoir de lien d'intérêts.)



Objectifs pédagogiques

A la fin de la formation, le professionnel sera capable dans son contexte de pratique, de:

- identifier l'importance de l'émotion dans la capacité des patients à mobiliser leurs ressources pour faire face aux événements de vie
- comprendre et repérer la dissociation, source de psychopathologie
- différencier symptôme et problème, en identifiant l'intention positive du symptôme
- coopérer avec la résistance du patient
- identifier et réajuster sa posture en tant que soignant dans la relation de soin afin de permettre au patient de mobiliser ses ressources

Calendrier

Date	Intitulé de la séance	Lieu	Durée
04/02/2020	Cadre, mission, posture dans le soin	191 rue Carlos Gallaix - 7521 Tournai	7,0
05/02/2020	Principes et outils des thérapies brèves 1/3	191 rue Carlos Gallaix - 7521 Tournai	7,0
06/02/2020	Principes et outils des thérapies brèves 2/3	191 rue Carlos Gallaix - 7521 Tournai	7,0
07/02/2020	Principes et outils des thérapies brèves 3/3	191 rue Carlos Gallaix - 7521 Tournai	7,0

Descriptif de la formation jour par jour

Date : 04/02/2020 : Cadre, mission, posture dans le soin

Une thérapie, pourquoi faire?

Tiers sécuritaire et autonomie relationnelle

- Notion de désir mimétique
- Notion de croyance limitante
- axe protection – exploration : autonomie relationnelle
- ressources de sécurité

Ne rien attendre (pour soi) - mythe de l'aide

Analyse de pratiques

Ne rien savoir (position basse) - permissivité et indirection de Milton Erickson

Ne rien vouloir (pour l'autre) valeurs - mission - objectifs



Analyse de pratiques

Et le cadre dans tout ça?

Debriefing et synthèse co-construite

Date : 05/02/2020 : Principes et outils des thérapies brèves 1/3

Collecte des situations et attentes des professionnels

Origines des thérapies brèves

Une thérapie n'est pas une analyse

Qu'est-ce qu'une Thérapie Brève ?

Changement: les trois choix, les trois doigts,

Le mandat circulaire

Exercices et jeux de rôles

Débriefing

La briéveté

La Systémique : rapports de l'Ecole de Palo Alto avec Milton Erickson.

Définir le cadre et la mission

Le plaignant a un problème avec sa réalité

Construction de la réalité

Exercices et jeux de rôles

Débriefing

Un modèle non normatif

Thérapie profonde et thérapie superficielle

La connaissance du pourquoi n'est ni nécessaire ni suffisante pour changer

Changement ou pansement ?

Date : 06/02/2020 : Principes et outils des thérapies brèves 2/3

Le premier entretien

Partir de la souffrance

Touriste, Plaignant ou Client ? Comment travailler avec des patients peu motivés

Définition du problème

Exercices et jeux de rôles

Débriefing

Définition concrète de l'objectif

Exercices et jeux de rôles

Débriefing

Le bras de fer et l'écharpe à franges

Comment arriver concrètement à l'objectif?

On apprend en faisant. Progressivité.

La position de l'anthropologue. L'utilisation de ce qui est présent. (Erickson)

Le paradoxes et l'intervention paradoxale

Doubles nœuds et doubles liens

Cadrage et recadrage

Exercices et jeux de rôles

Débriefing

Date : 07/02/2020 : Principes et outils des thérapies brèves 3/3

Tactiques et stratégies

- Conditions préalables à la thérapie
- Position basse
- Rituels et changements de patterns
- Reliquat non-résolu
- Contrat en blanc
- Paratonnerre
- Sabotage bienveillant
- Tâches contractuelles
- Tâches non-faites
- Clenched fist
- Ethique, provocation et bienveillance

Grille classique « en cinq points » du MRI de Palo Alto

Exercices et jeux de rôles

Débriefing



Construction de la grille d'intervention personnelle

Modalités pédagogiques

La formation sera coconstruite avec les participants dans une démarche de pédagogie active pour développer leur autonomie.

Le formateur

- favorisera en amont de la formation l'implication des participants au départ de la collecte des situations vécues, des difficultés rencontrées et des attentes en termes de pratique
- utilisera les situations vécues pour amener les concepts théoriques, leur donner sens et réalité concrète
- identifiera avec le groupe les enjeux à agir différemment
- veillera à alterner les temps de partage d'expérience, d'analyse et de réflexion avec les temps d'apprentissages théoriques, d'exercices pratiques (mise en situation, jeux de rôles...) et de debriefings
- facilitera les échanges pour ancrer les apprentissages
- vérifiera la compréhension des concepts et leur mise en action
- évaluera en aval de la formation la capacité de transfert des apports théoriques dans le contexte professionnel des participants

Alternance d'apports théoriques, illustration par des cas pratiques, vignettes cliniques, mises en situation, vidéos, débriefing.

Support pédagogique électronique téléchargeable sur l'espace personnel dédié du participant via www.espacedupossible.pro

Assiduité des participants attestée par des feuilles d'émargements établies par demi-journée

Durée de la formation

2,0 jours à raison de 7h par jour soit un total de 14.0h.

Public cible

Le module s'adresse aux professionnels de santé et/ou de l'intervention psycho-médico-sociale avec un niveau minimum BAC+3 dans un des 2 domaines et disposant d'une pratique clinique ou d'accompagnement individuel ou collectif.

La réservation nécessite de compléter un profil incluant: formation initiale et diplôme(s), formations complémentaires, objectifs poursuivis, contexte professionnel actuel, description d'une situation professionnelle.

Le profil est soumis à l'examen du comité pédagogique. Après validation de la candidature, il permet à l'équipe pédagogique de personnaliser la formation en tenant compte des objectifs des participants et de leur contexte professionnel.



Modalités d'évaluation et attestation

L'évaluation vise un double objectif:

- permettre au professionnel de situer son niveau d'acquisition des objectifs pédagogiques et leur impact dans la pratique.
- permettre au formateur d'adapter les modalités pédagogiques aux besoins des professionnels en formation.

Différentes modalités d'évaluation de la formation sont organisées avant, pendant et à la fin de chaque module:

Avant le module: évaluation diagnostique permettant d'évaluer les connaissances de base du professionnel au départ d'une situation problème rencontrée dans sa pratique.

Pendant le module: évaluation formative par des débriefings avec l'intervenant sur les apports théoriques, les mises en situation pratiques et les modalités pédagogiques.

A la fin du module: évaluation sommative permettant d'évaluer les acquis du professionnel après l'action de formation sur base d'une situation problème, accompagnée d'une évaluation de la satisfaction à chaud et d'une évaluation de l'impact dans la pratique.

Les résultats de l'évaluation des acquis sont reportés sur l'attestation de formation finale mise à disposition du participant sur son espace personnel dédié via www.espacedupossible.pro. Les résultats sont établis sur base de la grille suivante: <50% objectifs non acquis, >50% et <70 objectifs en cours d'acquisition, >70% objectifs acquis.

Un questionnaire d'évaluation à froid est soumis au participant dans les mois qui suivent la formation.

L'attestation de suivi du module est délivrée uniquement après complétude de l'évaluation sommative.

Le suivi des 45 jours de formation du parcours en thérapies brèves plurielles est certifié par la Milton H. Erickson Foundation of Phoenix - Arizona



1.1. Définitions

Espace du Possible (E.D.P.) : Organisme de formation professionnelle en thérapies brèves plurielles.

Participant : Professionnel s'inscrivant aux formations organisées par E.D.P.

2.1. Généralités

Sauf convention contraire et expresse conclue par les deux parties, seules les dispositions des présentes conditions générales et/ou particulières attachées au formulaire d'inscription et/ou à une facture sont d'application et prévalent sur les éventuelles conditions générales du Participant.

2.2. Les présentes conditions générales sont susceptibles d'être modifiées à tout moment par EDP. Le Participant en sera le cas échéant avisé par courriel adressé à son adresse électronique habituellement utilisée ou celle renseignée lors de son inscription ou par tout autre moyen de communication approprié.

2.3. Le Participant s'engage à respecter les présentes conditions générales, le règlement intérieur et la charte du Participant, sur lesquels il marque expressément son accord.

3. Inscription

3.1. L'inscription aux programmes de formation d'EDP s'effectue via le formulaire de réservation en ligne sur www.espacedupossible.pro.

3.2. Le formulaire inclut les informations professionnelles relatives au CV, aux objectifs professionnels poursuivis en participant à la formation et au contexte de pratique. En cas d'absence d'adresse email professionnelle communiquée par le participant, l'adresse électronique privée utilisée par le participant vaut adresse email valable pour toute communication d'EDP avec ce dernier.

3.3. Toute inscription nécessite d'être acceptée par écrit par EDP après un entretien préliminaire éventuel. EDP est seul juge de l'acceptation ou du refus d'un dossier de candidature. La décision sera basée sur l'examen objectif du profil et des activités professionnelles du Participant ainsi que sur la cohérence du groupe et les prérequis exigés. Le refus d'un dossier d'inscription n'est susceptible d'aucun recours et ne met aucunement en doute les capacités et les compétences du Participant refusé. Un refus d'inscription est valable pour une session et une formation et ne constitue pas un refus définitif.

3.4. Les réservations sont enregistrées dans l'ordre de leur réception.

3.5. La formule de réservation initiale n'est pas modifiable en cours de parcours.

3.6. A l'exception des conventions et/ou contrats de Formation Professionnelle Continue français et sauf convention contraire expresse entre parties, le règlement à 100% du prix total du module au moment de la réservation valide l'inscription.

4. Responsabilité

4.1. EDP verra en tout état de cause sa responsabilité limitée à un montant maximum équivalent au montant total facturé hors TVA pour la formation au Participant, et en tout cas, à un maximum de deux mille euros (2.000 euros). La responsabilité contractuelle et/ou extracontractuelle d'EDP est limitée au montant susmentionné à l'exclusion de tout montant éventuel résultant de tout autre dommage direct et/ou indirect que pourrait subir le Participant (tels que par exemple perte, perte de profit, chiffre d'affaires, opportunités, pour lequel EDP décline toute responsabilité).

4.2. La responsabilité d'EDP ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'erreur, omission ou inexactitude mentionnée dans les documents remis au Participant en vue d'une inscription et / ou dans le cadre des formations suivies, ainsi que pour tout ce qui est dit oralement dans le cadre des formations dispensées.

4.3. EDP ne garantit pas que la formation proposée corresponde aux besoins du Participant, qui est seul responsable de son choix.

5. Modalités financières

5.1. A l'exception des conventions et/ou contrats de Formation Professionnelle Continue française et sauf convention contraire expresse, le paiement à 100% du prix total du module au moment de la réservation valide l'inscription.

5.2. L'admission en formation est effective à partir du règlement à 100% du prix total de la formation. A défaut, l'accès à la formation sera refusé au Participant, sans qu'une quelconque indemnité ne soit due par EDP au Participant.

5.3. A l'exception des conventions et/ou contrats de Formation Professionnelle Continue française et sauf convention contraire expresse, une facture mentionnant les données bancaires est envoyée au Participant pour paiement de l'intégralité du prix avant la formation.

5.4. En cas de paiement par un Organisme Financier français, si le paiement n'intervient pas dans les 30 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture, le Participant prendra personnellement en charge le paiement de l'intégralité de la facture, lequel devra intervenir à première demande d'EDP. En pareille hypothèse, à défaut de paiement à première demande, les frais de recouvrement par avocat et/ou huissier sont à la charge du Participant défaillant, toute facture non payée après son échéance portant par ailleurs un intérêt de retard égal au taux légal belge en vigueur.

5.5. En cas de non-paiement injustifié d'une facture ou à défaut de fourniture du Service, à la date d'échéance, une somme forfaitaire de 15% du montant de la facture, avec un minimum de cinquante (50) euros, sera due à l'autre partie au titre de dommages et intérêts.

5.6. Conformément à la directive européenne 2011/83 relative aux droits des consommateurs, le participant agissant à des fins privées dispose d'un droit de rétractation lui permettant de renoncer à son achat sans motif et sans pénalité dans un délai de 14 jours à partir du jour de la réservation. Ce droit s'exerce uniquement par écrit (courrier ou email) adressé à EDP.

6. Annulation

6.1. Annulation par le Participant

En cas d'annulation par le Participant, quelle qu'en soit la raison :

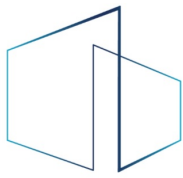
a) si l'annulation est notifiée plus d'1 mois avant le début du module, 50% du montant total du module sera remboursé au Participant défaillant. Le solde sera retenu par EDP.

b) si l'annulation est notifiée moins d'1 mois avant le début du module, le prix total du module est dû par le Participant.

c) en cas d'annulation en cours de module, aucun remboursement ne sera effectué au profit du Participant.

6.2. Annulation par EDP

EDP se réserve le droit d'annuler tout ou partie de la formation, notamment si le nombre de Participants inscrits est insuffisant. Dans ce cas, les droits d'inscription payés sont intégralement remboursés aux



Participants et aucun dédommagement ne pourra lui être réclamé par le Participant.

EDP se réserve par ailleurs le droit d'annuler une formation en cas de force majeure. La force majeure concerne toute circonstance inévitable et imprévisible, appréciée de manière raisonnable et humaine, qui retarde, rend impossible ou difficile, l'exécution du contrat, comme entre autres, sans que cela ne soit limitatif, l'impossibilité pour le formateur de se présenter à la date convenue. Le caractère inévitable et imprévisible de la circonstance énoncée ci-avant est toujours considéré comme existant. L'exécution des obligations est suspendue pendant la durée de la force majeure. EDP organisera le cas échéant une nouvelle session de formation dans les meilleurs délais et aucun dédommagement ne pourra lui être réclamé à ce titre par le Participant. En cas d'impossibilité du Participant de participer à la formation à la date ultérieurement proposée, EDP remboursera au Participant les frais d'inscription à sa demande, laquelle devra intervenir par écrit, à l'exclusion de tout autre dédommagement.

7. Modalités pratiques

7.1. Les dates de formation sont susceptibles d'être modifiées à tout moment par EDP, sans qu'aucun dédommagement quelconque ne puisse être réclamé à ce titre par le Participant.

7.2. Le Participant signe une feuille d'émargement à chaque séance.

7.3. Les informations pratiques et les notes de cours sont mises à la disposition du Participant via un espace personnel dédié, accessible depuis le site www.espacedupossible.pro.

7.4. Une attestation de présence est également mise à la disposition du Participant à la fin de chaque journée et de chaque module via son espace personnel dédié.

7.5. Une certification est remise à la fin du dernier module d'un parcours complet de minimum 45 jours, dans la mesure où le Participant a suivi au moins 85% des heures de formation dispensées et a satisfait aux critères de l'évaluation.

7.6. Le(s) éventuels jour(s) d'absence du Participant ne sont ni récupérables ni reportables.

8. Propriété intellectuelle et droits d'auteur

8.1. En vertu des dispositions du Livre XI « Propriété intellectuelle » du Code de droit économique, et de la loi du 30 juin 1994 relative aux droits d'auteur et aux droits voisins toutes les créations intellectuelles d'EDP, et/ou de chacun des formateurs intervenants, sont protégées par la législation relative aux droits d'auteur. Il en va notamment ainsi de tout support de formation, quels qu'en soient la forme et/ou le contenu, et de toute intervention orale des formateurs, notamment celles qui auraient pu être enregistrées. Le Participant a conscience que toute utilisation, toute reproduction, totale ou partielle, littérale ou non, toute diffusion sous quelque forme que ce soit des dites créations intellectuelles sans le consentement expresse et spécifique des auteurs concernés et/ou en dehors des exceptions prévues par la loi constitue une violation des droits de propriété intellectuelle passibles de sanctions civiles, pénales administratives.

8.2. Le Participant s'engage à respecter strictement les dispositions légales relatives aux droits d'auteur et à la Propriété intellectuelle.

8.3. Si EDP constate qu'un participant filme la formation, EDP a le droit de notifier au participant de quitter immédiatement la formation sans aucun remboursement.

9. Confidentialité

9.1. Sauf à ce que les parties les qualifient expressément de non confidentielles, toutes les informations et documents transmis et/ou échangés durant la formation, quel qu'en soit le mode de communication et le support, sont considérées comme confidentielles.

Le participant s'engage à les traiter de manière strictement confidentielle, uniquement à des fins internes et conformément à l'usage auquel elles sont destinées et ne pourront dès lors faire l'objet de divulgation à des tiers.

9.2. Les professionnels de la santé participant aux formations sont en outre soumis au respect du secret professionnel.

10. Protection des données

10.1. Au travers de sa fiche d'inscription, le Participant fournit ses données personnelles complètes (nom, prénom, adresse, email, ...) dont il s'engage à tenir EDP informé de toute modification.

10.2. A défaut de fourniture de ces données, l'inscription du Participant n'est pas effective.

10.3. Les données personnelles du Participant feront l'objet d'un traitement informatique destiné à la bonne organisation des formations, à la communication d'informations générales et personnalisées par EDP ainsi qu'à des fins marketing.

10.4. Elles seront conservées durant une période de 10 ans suivant l'achèvement de la dernière formation suivie par le Participant.

10.5. Le Participant dispose de tous les droits découlant du Règlement général sur la protection des données, et notamment :

- le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification, l'effacement de celles-ci ou la limitation de leur traitement ;

- le droit de s'opposer au traitement et le droit à la portabilité des données ;

- le droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de Protection des Données.

10.6. Aux fins susvisées, le Participant peut s'adresser à SPRL ESPACE DU POSSIBLE - rue Carlos GALLAIX 191 à 7521 TOURNAI (CHERCQ).

11. Droit à l'image

11.1. Le Participant marque son accord pour qu'EDP photographie et/ou filme les formations qu'il propose.

11.2. Le Participant donne en outre l'autorisation à EDP d'utiliser son image, à savoir de la reproduire, de l'exposer et de la communiquer au public, notamment en la diffusant sur les réseaux sociaux, à des fins promotionnelles ou commerciales. Le droit d'utilisation de son image est compris dans le prix payé par le Participant.

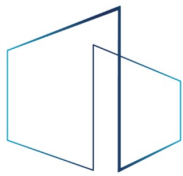
12. Clause de juridiction et droit applicable

12.1. Les présentes conditions générales sont régies par le droit belge.

12.2. Tout éventuel litige sera de la compétence exclusive des tribunaux de l'entreprise de l'arrondissement judiciaire du Hainaut Division de Tournai, nonobstant pluralité de débiteurs et/ou appel en garantie.

13. Dispositions finales

13.1. Si l'une ou plusieurs clauses des présentes conditions générales s'avérait nulle, cette nullité n'affecterait pas la validité des autres clauses et les parties négocieront afin de convenir d'une ou



espace du possible
Institut Milton H. Erickson Lille Tournai

T. de Belgique : 069.214.719 - T. de France : 03 66 32 08 01
formation@espacedupossible.pro - www.espacedupossible.pro

plusieurs autres dispositions qui permettraient d'atteindre l'objectif poursuivi par la/les clause(s) frappée(s) de nullité.

13.2. Dans le cas où un aspect de la relation entre parties ne serait pas réglé par les présentes conditions générales, les dispositions du Code de droit économique tel qu'adopté par la loi du 28 février 2013 sont pleinement applicables.